

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus: A Roubaix, aux bureaux du Journal.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSÉRATIONS: Annonces: la ligne. 20 c.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, Libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C<sup>o</sup>, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires

ROUBAIX, LE 9 FÉVRIER 1883

LE RAPPORT DE M. ALLOU

C'est un merveilleux monument de philosophie politique, que le rapport lu hier au Sénat par M. Allou, au nom de la commission des lois de proscription.

Sans parler de la forme qui a l'ampleur, la correction, et l'élegance qu'on retrouve toujours dans les discours écrits ou improvisés de l'éminent orateur, il faut reconnaître qu'il y a bien longtemps qu'on n'avait pas entendu à la tribune française parler avec le calme, l'impartialité, l'autorité, et la sérénité qui sont les traits caractéristiques du document autour duquel va s'engager samedi la bataille parlementaire.

Les droites ont été habiles en votant dans les bureaux pour les membres du centre gauche; et la commission ne l'a pas été moins en confiant à M. Allou le soin de traduire sa pensée.

Ce n'est pas que nous approuvions sans réserves le rapport de M. Allou. Il a fait notamment l'éloge de la modération et du libéralisme de la République depuis qu'elle gouverne la France.

Les ordres religieux dispersés, les écoles catholiques fermées, Dieu mis en interdit dans l'enseignement, attestent que la République n'a pas toujours été libérale et modérée.

Mais où l'orateur a eu pleinement raison, c'est lorsqu'il a dit qu'il fallait au pays que la direction vint du Gouvernement — et non pas des fluctuations des Assemblées — avec l'étude arrêtée et fixe des grandes vraies questions qui intéressent les destinées du pays au dedans, et de nature à lui assurer au dehors une influence bien affaiblie aujourd'hui à travers tant de secousses.

La République est-elle ce gouvernement? Dirigée par des hommes comme M. Allou, elle le deviendrait peut-être!

Elle pourrait, sous leur influence ferme et libérale, rallier autour d'elle beaucoup de citoyens que leur honnêteté et leurs convictions religieuses en éloignent actuellement.

Mais si la République peut être sauvée par les libéraux, elle sera certainement perdue par ceux qui se font les complices de toutes les violations du droit, par tous ceux qui — à l'exemple de MM. Testelin, Masure, Scrépel et tant d'autres — votent ces lois de proscription qui constituent « une rupture éclatante avec le Droit commun, avec la justice égale pour tous. »

Malheureusement, cette politique de violence et d'arbitraire met en péril non seulement la République — ce qui est un

mal très réparable — mais la France elle-même.

Le rapporteur affirme la nécessité de repousser tout projet transactionnel. Le droit est un. Il ne se divise pas en tranches.

Il n'y a pas un droit absolu et un droit relatif, en matière de proscription. Une mesure est juste ou injuste. Une loi est bonne ou mauvaise.

La loi votée par la Chambre est mauvaise — donc, il faut la rejeter sans hésitation.

Telle est, en deux mots, l'économie générale du rapport de M. Allou.

Mais il contient quelque chose de plus. Il contient une condamnation motivée de la politique suivie jusqu'à ce jour par la Chambre des députés.

L'avertissement est donné en termes sévères et dédaigneux. Devons-nous voir l'ouverture d'une ère de résistance de la part de la Chambre-Haute?

Le Sénat aurait-il enfin compris les dangers que fait courir à la France cette nervosité chronique dont souffre le Parlement, et qui lui fait perdre en débats stériles — lors qu'ils ne sont pas dangereux pour notre sécurité nationale — un temps qu'il devrait employer à l'étude des problèmes économiques dont le déficit grandissant de nos budgets exige la prompt solution?

Jamais le Sénat n'avait paru aussi enclin à la résistance. Il invite, par l'organe de M. Allou, le président de la République à faire acte de chef d'Etat, c'est-à-dire, à dissoudre la Chambre si les circonstances le commandent, afin d'en appeler au Pays, pour qu'il juge entre les révolutionnaires du Palais Bourbon, et les conservateurs-libéraux du Luxembourg.

La netteté du rapport de M. Allou déconcerte tout le monde. Après sa lecture il faut répéter le mot que l'éminent directeur du Soleil jetait l'autre jour, comme un cri de combat:

Préparons-nous! Oui, préparons-nous, car les élections générales sont peut-être plus prochaines qu'on ne le pense généralement.

PIERRE SALVAT.

UN TRONÇON DE MINISTÈRE

On lit dans la Française: Un ministère sans président du conseil, sans ministre des affaires étrangères, sans ministre de la marine, sans ministre de l'intérieur n'est pas un ministère. C'est un tronçon sans tête et sans nom.

Il est absolument inhabile à couvrir de sa responsabilité la personne du chef de l'Etat. C'est donc le Président de la République qui gouverne et administre directement en ce moment, à moins qu'il ne soit lui-même dirigé par des influences que la Constitution n'a pas prévues.

Il est temps de prendre acte de l'état de fait qui se présente et de choses apportées aux institutions républicaines.

LE MANDEMENT DE M<sup>GR</sup> DELANNOY

M<sup>GR</sup> Delannoy, évêque d'Alger et de Dax, a pris pour sujet de son instruction pastorale de cette année: La doctrine chrétienne.

Après avoir considéré les prodiges au milieu desquels la doctrine chrétienne fut révélée au monde et le miracle permanent qu'il y maintient, Sa grandeur parcourt le vaste domaine de la vérité qu'elle nous introduit, puis elle ajoute: « N'y a-t-il pas tout un abîme, N.T.C.F.,

entre de tels enseignements et ces doctrines aussi absurdes qu'objectives, qui supposent une création sans créateur, affirmant que Dieu n'est qu'un mot; et qui, même dans l'être qui pense, ne voyant rien au-delà de la matière, ravalent l'homme jusqu'au rang de l'animal, les montrent tous deux confondus dans une même origine, et destinés, après avoir vécu de la même vie, à demeurer confondus dans une même tangence.

Voilà pourtant les monstruosités qu'un nom du progrès et de l'émancipation de l'esprit humain, on voudrait substituer au dogme chrétien: voilà ce qui, au milieu d'un peuple qui aime à se dire le plus spirituel de la terre, tend à dévoter une partie de son intelligence à l'étude d'un enseignement public, voilà, il faut bien que vous le sachiez, père et mère, ce qui est plus ou moins au fond de ces livres que l'on se propose de mettre entre les mains de vos enfants à la place du catéchisme.

Quatre de ces livres (Monsieur le ministre les titres et les noms d'auteurs des quatre manuels d'instruction civique condamnés par le S. Congrès de l'Inde) qui renferment un outrage direct à notre foi aussi bien qu'à la vérité historique et au bon sens, après avoir été examinés à Rome avec la maturité qui préside à tous les jugements de la congrégation de l'Index, viennent d'être l'objet d'une condamnation doctrinale de la part de ce tribunal, dont les décisions font loi dans l'Eglise. Si l'un ou l'autre était imposé dans quelque lieu de nos écoles, assurément la voix de votre conscience, parlant plus haut encore que la nôtre, vous ferait regarder comme une obligation grave de soustraire vos enfants à cette tentative d'empoisonnement moral.

Mais nous espérons bien qu'aux dispositions d'une loi qui déjà, à votre grand regret, empêche ces pauvres enfants de recevoir de nos mains la plus indispensable de toutes les leçons, on ne viendra pas ajouter des exigences arbitraires que rien, dans la loi elle-même, ne justifierait.

LES DÉBÜTS D'UN MINISTRE

Le hasard a fait tomber hier entre nos mains un manuscrit des plus curieux. C'est un cahier de seize pages de grand papier écolier, écrit tout entier de la main de M. Thibaudin, aujourd'hui ministre de la guerre de la troisième République, mais alors simple lieutenant dans l'armée d'Afrique.

Ce cahier renferme à la fois de la prose et des vers, car le lieutenant Thibaudin était poète à ses moments perdus. Prose et vers se rapportent, d'ailleurs, au même fait qui fit grand bruit à l'époque — on était en 1845. — Plusieurs centaines d'Arabes avaient été enfermés dans les grottes d'El-Ghisban, par le colonel Péllissier, qui pour les forcer à se rendre, mit le feu aux broussailles accumulées à l'entrée des grottes.

Cet enlèvement ayant été violemment blâmé à la Chambre des Pairs par le prince de la Moskowa, fils du maréchal Ney, le lieutenant Thibaudin, qui estimait alors que l'armée devait être respectée par tous les citoyens, se laissa aller à son indignation, et composa, pour défendre son colonel et pour se défendre lui-même, les fragments suivants.

Voici d'abord le titre du manuscrit: « El-Ghisban (pron li ghis). » Grottes du Dhara ou réponse à M. le prince de la Moskowa.

Alger, le 8 août 1845. « THIBAUDIN. » Puis, au-dessous, on lit cette dédicace: « A monsieur Jaubert, aîné, » Moulins-Engilbert, le 24 décembre 1847. « THIBAUDIN, » Lieutenant au 6<sup>e</sup> léger. — Armée d'Afrique. —

Le manuscrit débute par la lettre suivante: « A monsieur Jaubert (Père Jean) » Mon cher monsieur Jaubert, les votes n'ignorez pas tout ce que l'on a dit sur les grottes du Dhara, en Afrique; vous vous rappelez, sans doute, tout ce qui s'est passé à ce sujet dans nos Chambres législatives; vous avez entendu la rumeur publique lancer l'anathème à notre glorieuse armée d'Afrique: le prince de la Moskowa, fulminer et proclamer à la tribune parlementaire que nous étions des brutes sans cœur et privés de toute idée d'humanité; mais ce que vous ne savez pas, ce sont les circonstances du grand drame qui a excité pendant quelque temps la verve d'une éloquence trop jeune pour être digne d'être commentée.

Il me serait impossible, dans un espace si restreint, d'entrer dans une description complète de lieux, des circonstances, et de vous présenter toutes les raisons qui nous ont amenés à un acte forcé et dont nous repoussons la responsabilité.

Qu'il vous suffise de savoir pour le moment que l'officier supérieur qui nous commandait — aujourd'hui le général Péllissier, a fait tous ses

efforts pour leur persuader qu'ils n'avaient plus aucun moyen de défense, que leurs vies étaient entre nos mains, qu'il n'exigeait d'eux que leurs armes, leur promettant la liberté complète; qu'à un moment où l'on parlementait, les montagnards, profitant de ce que nous nous montrions pleins de confiance, ont commencé le feu et ont atteint trois hommes dans nos rangs.

De plus, les vivres nous manquaient, les ambulances commençaient à se remplir de malades; enfin, les Turcs autrefois forcés de se retirer du siège d'une place imprenable, tout cela donna à l'ennemi une force morale que nos démonstrations ne purent surmonter; dès lors, il fallut employer un moyen de surmonter la difficulté, et le seul, malheureusement, le seul possible dans cette circonstance fut employé: on brûla.

Si cette lettre, datée de 1845, n'est pas irréprochable comme style, en revanche elle ne laisse rien à désirer sous le rapport du respect que le soldat doit toujours professer pour ses chefs et pour l'uniforme qu'il a l'honneur de porter.

Nous serions fort étonnés si le lieutenant Thibaudin n'avait pas un peu changé d'avis depuis qu'il est ministre de la guerre.

Les pages suivantes du manuscrit sont exclusivement consacrées à la poésie.

Nous n'en reproduisons naturellement que quelques extraits.

Voici d'abord la prière du soldat d'Afrique mourant:

Dieu qui me rappelez, protègez notre France, Ramenez l'indifé au chemin de la foi, Soulagez nos soldats, que leurs nobles souffrances, Reçoivent dans les cieux leurs saintes récompenses, Amis, priez pour moi.

M. Thibaudin parlant de Dieu et du ciel: que vont dire les libres penseurs? Vient ensuite une longue réponse au prince de la Moskowa, à propos des grottes du Dhara. La réponse est également en vers. L'auteur a fait précéder du petit avertissement qui vous en va lire:

« Il est bon d'avertir le lecteur que cette faible bulette a été composée à la suite d'un dîner d'où l'auteur s'était retiré très-applé. »

La pièce débute ainsi: On dit que le soir même où les flots tumultueux de la Chambre des pairs s'agitèrent entre eux, Quand on osa peser dans la même balance Des brigands étouffés et l'honneur de la France. Une ombre s'y montra, sous les traits d'un guerrier, Qu'un trait de l'honneur, lâche banqueroutier, Roi, par les étrangers, dans des jours de sinistres, Fit tomber sous les coups de ses odieux ministres.

Ces vers ne sont pas bons, mais ils montrent qu'à cette époque déjà, M. Thibaudin n'était pas législateur.

En revanche, lisez le petit extrait suivant: Soldats, consolez vous, car c'est un beau ciment Que vous avez fourni pour un grand monument. Quand sur un lit de feu quelqu'un de vous succomba, Certes, il ne descend pas tout entier dans la tombe: Son âme va au ciel, aux glorieux palais On verra au premier rang le premier de nos rois.

Le dernier hémistiche de ce dernier vers est agrémenté d'un renvoi ainsi conçu: Le premier de nos rois. On a voulu parler ici de Napoléon.

M. Thibaudin appelant Napoléon le premier de nos rois, que vont dire les républicains?

Le manuscrit se termine par ce petit avis au lecteur: « J'ai préparé vous transcrire ce morceau tel qu'il est sorti de ma plume au moment d'une exaltation très-forte produite par la vue de M. le duc d'Isly, au laquet de la bataille d'Isly, donné à Alger le 8 août 1845; d'ailleurs, il ne mérite pas d'être corrigé, il y aurait trop à faire. »

Il est heureux pour M. Thibaudin qu'il ait fait son chemin comme ministre, car le poète n'avait pas grand avenir.

JULES BRÉMOND.

LE GÉNÉRAL THIBAUDIN ET LA PRESSE ÉTRANGÈRE

Ne nous occupons pas des étrangers, ils ne s'occupent pas de nous. Cet adage n'est pas emprunté à la sagesse des nations. Le haut personnage auquel on l'attribue pourrait en ce moment se livrer avec quelque profit à la lecture des journaux allemands. Il pourrait se convaincre qu'il ne suffit pas de donner congé au ministre des affaires étrangères et de mettre la clef sous la porte de l'hôtel du quai d'Orsay, pour éviter de se faire de mauvaises affaires à l'étranger. Les extraits suivants de la Gazette de la Croix peuvent donner une idée de ton général des commentaires de la presse allemande sur la nomination du général Thibaudin au ministère de la guerre:

On lit dans la Gazette de la Croix, du 5 février: « Les Français peuvent plaider les circonstances atténuantes en faveur du général Thibaudin, en disant que ce qu'il a fait de méprisable, il l'a fait contre des Allemands; mais le reste du monde, qui juge sérieusement et sagement, ne pensera pas ainsi. Nous croyons néanmoins que notre gouvernement a raison de laisser au peuple français, et surtout à l'armée française, le soin de décider s'ils veulent accepter comme le représentant le plus autorisé de cette même armée un général qu'on accuse d'avoir violé sa parole d'honneur. »

Le 6, le même journal reprend: « Comme nous l'avons déjà fait entendre, le gouvernement allemand ne se mêlera pas de cette affaire, préférant attendre et voir comment l'armée française et le peuple français, que nous avons toujours connus sensibles au point d'honneur, supporteront l'air qui vient de leur être infligé. Nous sommes particulièrement curieux de voir quel est le ministre des affaires étrangères qui consentira à siéger auprès du général Comagoy et à représenter avec lui le gouvernement français dans les autres pays. »

On lit dans la Gazette de Cologne: « En définitive, toute cette histoire du général Thibaudin, alias Comagoy, peut être considérée à nos autres Allemands, et nous n'avons pas besoin de nous échauffer à ce sujet; si les Français trouvent bon de prendre un général français pour chef de leur armée, ils doivent savoir ce qui leur convient le mieux. Sans doute, dans un autre Etat, pareille chose ne serait pas possible; mais les idées d'honneur ont toujours été différentes dans les divers pays. Da reste, il faut reconnaître que, même en France, dans la minorité de la nation, c'est à dire chez les monarchistes, et aussi dans la majorité de l'armée, il règne un grand mécontentement de voir le gouvernement mettre à la tête de l'armée un général souillé d'une telle tache. »

Après tous les renseignements publiés, est-il nécessaire de demander « plus de lumière » à ceux qui ont écrit ces choses? La chose est aussi claire qu'on peut le désirer — ou plutôt ne pas le désirer, dans l'intérêt de tant de braves et honorables officiers français qui aujourd'hui sont forcés de servir sous M. Thibaudin! »

FEUILLETON DU 10 FÉVRIER — 31 —

Pauvre Fille

PAR HIPPOLYTE AUDEVAL

XVIII Le bal (SUITE)

Puis elle considérait avec attendrissement Fernande et Christine qui, ainsi que cela arrive lorsque deux jeunes filles sont dans le même salon, s'étaient instinctivement rapprochées l'une de l'autre.

Elles sont sœurs sans le savoir, se dit la marquise, et les voilà en présence. Il me semble que leur pauvre mère m'approuverait. Si elles pouvaient s'apprécier, s'aimer, non comme deux sœurs, puisque ce deux sœurs, ce serait peut-être à un spectacle agréable à Dieu.

« Christine, voici mademoiselle avec qui vous causerez en attendant votre lignon de danseurs. — Oh! ils n'ont pas besoin de se presser, répliqua la jeune fille en riant. Vos salons sont si beaux, que tous ces jolis messieurs ne peuvent que les gêner par leur aimable

foule. Venez vous, mademoiselle? Promenez-vous un peu pendant que le loup n'y est pas.

Elle prit familièrement Fernande sous le bras et l'entraîna dans ces vastes salons où les mille lumières des lustres étincelaient sur les dorures de l'ameublement et gisaient comme des paillettes de feu sur le parquet brillant comme un miroir.

Avec indulgence, mais sans enthousiasme, la marquise avait souri au propos de Christine.

« Tousjours spirituelle! dit-elle. — Adorable! ajouta le baron. — Puis il dit: — Ou est donc votre fils? — Mais l'arrivée successive de plusieurs personnes empêcha la marquise de répondre. Christine de Brusson, après avoir fait le tour des salons déserts en compagnie de Fernande, s'était jetée sur un canapé dans une petite pièce reculée.

« Restons là, dit-elle en faisant place à Fernande. Je parle que M. Lucien n'aura pas l'esprit de venir m'y chercher. — Ainsi assises à côté l'une de l'autre, les deux jeunes filles étaient encore plus charmantes à voir.

Fernande réalisait le type idéal de la beauté blonde, et Christine de la beauté brune.

Christine était d'une taille souple et élancée, à peu près la même que celle de Fernande. Elle avait les yeux pleins de feu, comme des diamants noirs, un visage régulier, d'une expression un peu hautaine, des lèvres rouges qui souriaient sans cesse d'une façon moqueuse.

« Quel âge a-t-elle? — M. de Brusson semblait être devenu plus hautain en s'apercevant de la rare beauté de Fernande.

« Mademoiselle, dit celle-ci avec doux cœur, je ne suis pas habituée à vos façons d'interroger. Elles sont, si je ne me trompe, usitées quelquefois envers des inférieurs ou pays étrangers. Mais notre conversation serait bien plus facile et n'amenait pas

de fréquents malentendus, et si vous voulez bien me parler comme on se parle en France.

Christine ne voulut pas en avoir le démenti.

« Elle cache son âge, ajouta-t-elle. — Lucien d'Amblemont parut. — Une plaisanterie couvrit ses traits lorsqu'il vit les deux jeunes filles ensemble.

« Il s'inclina pour les saluer toutes deux. — Puis, s'adressant à Christine: — Mademoiselle, commenta-t-il... — Oui, le premier quadrille avec moi, interrompit-elle. C'est de rigueur.

« Puis, se tournant vers Fernande: — Elle vient, répondit en se levant Fernande, à qui la présence de Lucien semblait inspirer un surcroît de douceur et d'humilité.

« Passez devant, monsieur Lucien, dit Christine. Il est plus convenable que je rentre dans les salons avec mademoiselle qu'avec vous.

« Puis, prenant le bras de Fernande: — Elle sera invitée aussi, lui dit-elle d'un ton protecteur. Allons, ne me gardez pas rancune, ajouta-t-elle aussitôt avec une sorte de cordialité bienveillante. Je vous ai laquins, mais je ne suis pas méchante. Seulement, je m'ennuie, et vous savez, quand on s'ennuie, on devient maussade pour se distraire.

« Les premiers accords de l'orchestre se firent entendre.

« Fernande éprouva comme un éblouissement en voyant les salons déjà garnis de monde.

« Un jeune homme l'engagea à danser. Elle accepta.

« Quoiqu'elle ne se trouvât pas placée vis-à-vis de Lucien et de Christine pour le quadrille, elle n'en était cependant pas très

loin, et elle remarqua que Lucien l'examinait avec une curiosité émue.

Il causait avec sa fiancée dans les intervalles des figures de la contredanse, ou plutôt il l'écouillait causer; mais, sans affectation, il suivait des yeux Fernande, et ses regards exprimaient sa joie de la voir si belle et si admirée.

Fernande ne cherchait pas ce regard sympathique; mais, lorsqu'elle le rencontrait, elle en était heureuse, comme lorsqu'on rencontre dans une foule d'indifférents l'encourageant regard d'un ami.

« A la fin du quadrille, elle vit les jeunes gens se réunir en groupe à l'embrasure d'une porte; elle entendit des chuchotements, des rires étouffés, et il lui sembla qu'on la désignait des yeux, tandis que son danseur avait l'air gêné et embarrassé de sa contenance.

« Que se passa-t-il? — Quelles confidences furent échangées entre ces jeunes hommes qui la plupart se connaissaient entre eux? — Fernande ne put le deviner.

« Elle ne fut certaine que d'une chose, c'est qu'on ne l'invitait plus à danser.

« Puis, au fur et à mesure qu'elle se sentit décidément délaissée, un invincible malaise s'empara d'elle.

« L'absence de danseurs eût été une mortification pour tout autre jeune fille; elle en était une plus douloureuse encore pour Fernande, parce qu'elle la plongerait dans un isolement complet.

« Des larmes lui montèrent aux yeux. — Et elle ne pouvait fuir pour échapper à ce supplice!

« Elle alla se réfugier sur une banquette, derrière deux vieilles dames, et ne bougea plus.

« Lucien passa près d'elle, et elle ne l'aperçut pas car elle n'osait plus lever les yeux.

« Il fit spontanément quelques pas vers elle; puis s'arrêta, rebroussa chemin et s'éloigna.

« Bientôt après, et comme si la baguette magique d'un enchanteur eût décroché le rideau, un flot de danseurs empressés se précipita vers elle.

« Elle inscrivit sur son carnet des engagements pour jusqu'à six heures du matin. — La joie et l'animation reparurent sur le joli visage de Fernande, qui ne manqua plus une seule danse.

« Après une valse, Christine de Brusson accourut d'un bout du salon à l'autre, et lui prit le bras au yeux de toute l'assistance, ce qui accouta pour Fernande le triomphe le plus éclatant.

« Vous ne savez pas, lui dit la fiancée de Lucien, un jeune homme vient de me demander en valant avec moi si vous pensiez à vous marier.

« Ah! — Il a même ajouté que, si vous y pensez, il y penserait.

« — Peut-être pas.

« — Peut-être qu'il y a de drôle, c'est de me faire une déclaration... pour une autre jeune personne. Ça, c'est vraiment amusant. Je m'amuse moi. Et vous? — Beaucoup.

A suivre